

le Sauverois

MUNICIPAL

Édition hiver 2023-2024



Ville de
Saint-Sauveur



2 Coordonnées et conseil municipal | **3** Mot du maire | **4** Nouvelles du maire | **5** Les bons coups | **6-7** Rappels

8 Grands projets | **9** Sécurité publique et incendie | **10** Génie | **11** Urbanisme | **12** Environnement et développement durable

vss.ca

Coordonnées des services

Un numéro de téléphone unique pour joindre les services de la Ville :
450 227-0000

Hôtel de ville

(adresse postale de tous les services)
1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Service de sécurité publique et incendie

2125, chemin Jean-Adam
incendie@vss.ca

Service juridique, du greffe et de la vie démocratique

1, place de la Mairie
greffe@vss.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

Service des travaux publics

2125, chemin Jean-Adam
travauxpublics@vss.ca

Service du génie

1, place de la Mairie
genie@vss.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie
urbanisme@vss.ca

Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie
environnement@vss.ca

Service des finances

1, place de la Mairie
administration@vss.ca

Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



Jacques GARIÉPY

Maire



Caroline VINET

Siège N° 1



Marie-José COSSETTE

Siège N° 2



Geneviève DUBUC

Siège N° 3



Carole VIAU

Siège N° 4



Rosa BORREGGINE

Siège N° 5



Luc MARTEL

Siège N° 6



Bilan annuel

En cette fin d'année 2023, il m'apparaît important de faire le bilan des nombreuses réalisations des derniers mois et de vous présenter nos orientations pour la prochaine année.

Débutons avec le lancement de notre tout premier Plan de mobilité active 2023-2033, au mois de mai dernier, ayant comme objectif de mettre en place les conditions favorables au développement du transport actif sur notre territoire. Ce plan ambitieux présente 70 actions visant à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de mobilité active.

Au printemps 2023, une entente est intervenue entre la Ville et la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la vente d'un terrain, adjacent à la future école primaire, afin d'y ériger le nouveau siège social de la MRC. Le bâtiment accueillera une cinquantaine d'employés permanents et sa construction débutera en 2025.

Quant à la nouvelle école primaire, celle-ci compte aussi parmi nos réalisations, considérant les travaux de construction qui se sont amorcés au mois de juin dernier. D'une superficie de 6 640 m², l'école pourra accueillir jusqu'à 632 élèves dès la rentrée scolaire de septembre 2025. Ce projet a pu voir le jour grâce à un investissement de 51,8 M\$ du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

Aussi, la Ville a récemment fait l'acquisition d'un bâtiment situé au 6, avenue de la Gare, permettant la relocalisation du Musée du ski des Laurentides. Ces nouveaux locaux furent inaugurés le 21 juin dernier, au plus grand bonheur des amateurs et amatrices de sport et de culture. Saint-Sauveur étant le berceau du ski, il devenait tout naturel que le Musée loge dans le cœur de notre village.

Parmi les autres grands projets en cours, je ne peux passer sous silence le développement du réseau de sentiers à Saint-Sauveur. Au cours de la dernière décennie, nous avons acquis plus de 11,5 millions de pieds carrés d'espaces verts, et ce, au moyen d'acquisition de terrains, de dons écologiques et de frais de parcs lors de développements immobiliers. Nous travaillons actuellement sur deux sites que nous avons priorisés, soit le Cap Molson et la réserve écologique du Mont-Christie. Au cours des prochains mois, nous serons en mesure de finaliser notre plan d'action et de vous le présenter.

De plus, nous venons de donner l'aval à la reconstruction du skatepark de Saint-Sauveur. La première phase des travaux a débuté au mois d'octobre dernier, avec la démolition intégrale du site et la reconstruction de la fondation granulaire. Les travaux reprendront au printemps prochain avec le bétonnage et l'aménagement. L'ouverture officielle est prévue à l'été 2024, pour le grand bonheur des milliers d'adeptes.

Dans une perspective à moyen terme, nous avons aussi effectué des annonces relativement à ces différents projets: déménagement des terrains de tennis asphaltés et en terre battue sur le terrain arrière de l'hôtel de ville; aménagement d'un parc à chiens adjacent à l'École de Saint-Sauveur – Pavillon Marie-Rose; construction d'une nouvelle caserne de pompier; continuation du projet du Centre des arts de Saint-Sauveur. Nous serons à même de fournir de plus amples détails lors du dépôt du programme triennal en immobilisation 2024-2026.

D'ailleurs, nous sommes actuellement à préparer l'exercice budgétaire 2024 et prévoyons en faire la présentation lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre prochain. Comme ce fût le cas ces dernières années, nous veillerons à maintenir un des plus bas taux de taxation au Québec. Pour cela, nous prioriserons des projets et des investissements qui favoriseront la qualité de vie de l'ensemble de la population sauveroise, tout en continuant à offrir des services municipaux de qualité et à la hauteur des attentes de nos citoyennes et citoyens.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel accompli par tout le personnel de la Ville et je ne peux qu'en être très fier. Tous ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser les projets qui nous ont animés cette année, et ce, dans tous les services.

À l'approche de la période des Fêtes, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur et de santé!

Jacques Gariépy

Journée mémorable pour deux pompiers du Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont

C'est le 23 septembre dernier que j'ai participé au défi Centraide Laurentides du Demi-marathon de Saint-Sauveur, accompagné d'employés et de pompiers. L'objectif étant d'amasser des dons pour aider des personnes et des familles de la communauté.

Parmi les participants, soulignons le courage exemplaire de deux pompiers, soit Félix-Antoine Lampron et Alexis Tessier, qui, quelques minutes avant le départ de la course, ont été appelés sur les lieux où un homme était en arrêt cardiorespiratoire. En assistance aux ambulanciers, qui avaient entamé le massage cardiaque, Félix-Antoine et Alexis ont joint les manœuvres de réanimation pour ramener le patient à la vie. Ils ont ensuite aidé les ambulanciers pour le transport en civière du patient, revenu à lui-même. Il s'agit là d'un beau travail d'équipe et à tous, je leur dit bravo pour ce formidable accomplissement.

Bien que cette expérience de réanimation fut riche en émotions, Félix-Antoine et Alexis ont quand même tenu à participer au défi Centraide Laurentides. Et devinez quoi? Ils y ont remporté les grands honneurs puisque leur équipe a raflé la première position! Ce fut décidément une journée extraordinaire dont ils se souviendront longtemps.

Je profite de l'occasion pour remercier les équipes de la Ville pour leur contribution à ce défi, de même que les autres participants issus d'autres organisations. S'unir pour une même cause est sans contredit une initiative très significative pour nos concitoyennes et concitoyens bénéficiant de l'appui de Centraide.



Les bons coups de nos commissions

La Ville compte huit commissions. Chacune d'elles est présidée par un membre du conseil municipal et composée du maire, du directeur général, du directeur du service et d'un autre élu. La mission première de ces commissions est de fixer des orientations, de déterminer des priorités d'action ainsi que d'améliorer le processus décisionnel. Les rencontres ont lieu sur une base régulière et permettent l'émergence d'initiatives et de projets tous aussi innovants que bénéfiques pour l'ensemble des citoyens. Pour consulter la page dédiée aux commissions, visitez le site de la Ville au vss.ca/ville/vie-democratique/comites-et-commissions.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

C'est le 12 octobre dernier que la Ville a annoncé l'amorce du projet de reconstruction de son skatepark, localisé au parc John-H.-Molson.

Piloté par le Service du génie et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ce projet de reconstruction devenait un incontournable considérant la désuétude de l'ancienne installation, datant de près de 20 ans et qui avait subi des travaux de réfection partiels en 2015. D'ailleurs, pour l'alimenter dans sa réflexion, la Ville a organisé une rencontre consultative, en mai 2021, auprès de 75 usagers de son skatepark. L'objectif était de sonder les désirs et les propositions de ces derniers. À l'issue de cette rencontre, plusieurs éléments ont été relevés, lesquels se retrouveront dans le nouvel aménagement.

Ce projet totalisera un montant de 1,6 million \$ et sera financé ainsi : 888 000 \$ par règlement

d'emprunt, 384 000 \$ par surplus accumulé et 366 000 \$ par une contribution financière gouvernementale. Cet investissement permettra de remplacer les surfaces d'asphalte par du béton lisse, qui est davantage sécuritaire pour le roulement et dans le cas de chute. Les différentes lignes de circulation ainsi que la grande variété de modules permettront une pratique stimulante, favorisant la progression. Soulignons que la conception de l'espace a été réalisée en concertation avec des usagers locaux, et ce, afin de répondre aux besoins et aux différents niveaux de maîtrise des planchistes et des utilisateurs de trottinette de tous âges.

Les travaux ont déjà débuté et se déploieront en trois phases : démolition, travaux de bétonnage et travaux d'aménagement. L'ouverture officielle est prévue au courant de l'été 2024 et c'est à ce moment que la population découvrira la nouvelle infrastructure à la fine pointe de la modernité, dont la superficie totalisera 1 140 m².



Ressources pour le logement

Dans un contexte de crise du logement, la Ville met à la disposition des citoyennes et des citoyens une page dédiée aux ressources d'aide pour le logement, sur son site Internet. Vous y trouverez plusieurs liens vers des ressources externes pouvant aider avec la recherche de logement ou au paiement de celui-ci, comme :

- Le Programme Allocation-logement (PAL);
- Les logements subventionnés;
- Le Tribunal administratif du logement;
- La Société québécoise d'information juridique;
- Le registre des loyers.

Pour les détails, visitez la rubrique *Ressources d'aide pour le logement*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville, au vss.ca.



Infolettre municipale

Afin de demeurer informé des projets en cours, des consultations publiques à venir, des offres d'emploi, des activités et événements et plus encore, abonnez-vous à notre infolettre. Pour ce faire, rendez-vous au vss.ca et inscrivez votre adresse courriel dans la section prévue à cet effet, qui figure au bas de la page d'accueil.

Horaire de l'écocentre

À compter du 3 décembre 2023, l'écocentre sera ouvert du mardi au samedi, de 7h 30 à 16 h. Par conséquent, et conformément à cet horaire, il sera fermé le dimanche 3 et le lundi 4 décembre.

Collecte des sapins de Noël

Une collecte des sapins de Noël naturels est prévue le mercredi 10 janvier 2024. Toutes les décorations devront être retirées des sapins, incluant la neige artificielle. Ceux-ci devront être mis en bordure de terrain, la veille de la collecte.

Horaire de la période des Fêtes

- Les bureaux municipaux seront fermés du 25 décembre au 3 janvier inclusivement.
- L'écocentre sera fermé du 24 au 26 décembre ainsi que du 31 décembre au 2 janvier inclusivement.
- La bibliothèque sera fermée du 23 au 26 décembre ainsi que du 31 décembre au 3 janvier inclusivement.

Emplois d'été étudiants

TU CHERCHES
À VIVRE UNE EXPÉRIENCE
MÉMORABLE?

TU VEUX AVOIR
DU PLAISIR
EN TRAVAILLANT?

TU AIMERAI PASSER
TON ÉTÉ AVEC UNE ÉQUIPE
DYNAMIQUE?

L'équipe du Camp Soleil et du Club Ado te veut dans ses rangs! Pour postuler, tu devras être âgé(e) de 15 ans et plus au 24 juin 2024. Nous t'offrons une formation complète, dont les heures te seront rémunérées.

Voici les différents postes :

Équipe de coordination

- Coordonnateur(-trice)
- Coordonnateur(-trice)s adjoint(e)s
- Intervenant(e)

Date limite pour soumettre ta candidature :
24 janvier 2024.

Équipe d'animation et d'accompagnement

- Animateur(-trice)s
- Accompagnateurs(-trice)s

Date limite pour soumettre ta candidature :
3 mars 2024.

Dès janvier 2024, surveille le site Internet et la page Facebook de la Ville puisque nous y afficherons la description de tous les postes disponibles ainsi que les modalités pour postuler.



- ➔ parcourir seulement les sentiers officiels;
- ➔ tenir mon chien en laisse;
- ➔ respecter les règlements.

Réseau de sentiers sauverois

Au fil des ans, la Ville a développé des pôles de sentiers afin de permettre aux amoureux de la nature d'y pratiquer plusieurs activités en toute saison, que cela soit de la randonnée pédestre, de la raquette ou du patin. Actuellement, elle opère deux pôles de sentiers officiels sur son territoire, totalisant 6 kilomètres, soit le parc John-H.-Molson, sur la rue Viviane, ainsi que le réseau La Marquise, sur la rue du Domaine-de-la-Marquise. Elle souhaite, à terme, les bonifier significativement. Pour réaliser cet objectif, qu'est le développement et la pérennisation du réseau de sentiers sauverois, plusieurs actions concertées sont nécessaires, impliquant différents acteurs du milieu. La Ville est à réaliser plusieurs de ces actions, dont voici un aperçu.

PHASE 1 EN CONTINU

Acquisition d'espaces naturels

Pour acquérir et préserver des espaces naturels, la Ville se prévaut de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du gouvernement du Québec. Cette contribution lui permet d'exiger aux propriétaires fonciers la cession d'une partie de leur terrain ou une contribution financière lors d'une demande de permis de lotissement ou de construction. Grâce à cette contribution, la Ville possède actuellement plus de 10 millions de pieds carrés d'espaces naturels dédiés à la conservation et au développement de réseaux de sentiers non motorisés. Uniquement dans la dernière année, la Ville a acquis plus de 1 million de pieds carrés en terrain et en servitude, dans le but de pérenniser des sentiers existants ou de les bonifier.

Plusieurs citoyens se demandent pourquoi la Ville procède à une fermeture temporaire de certains espaces naturels après une acquisition. La réponse est la suivante : parce que lorsque la Ville acquiert des espaces naturels, elle se doit d'exécuter des vérifications de rigueur ainsi que des aménagements qui répondent à ses obligations légales.

PHASE 2 EN COURS

Portrait de la situation actuelle

La Ville est à colliger les informations relatives aux réseaux de sentiers à potentiel de développement sur son territoire et à relever les enjeux propres à chacun. Parmi les sites identifiés, mentionnons celui du Cap Molson (versant Saint-Sauveur - avenue du Mont-Molson), acquis par la Ville en octobre 2021. La terminaison du portrait du réseau de sentiers sauverois est prévue d'ici la fin de l'année 2023.

PHASE 3 RÉALISÉE EN JUIN 2023

Sondage populationnel

En juin 2023, la Ville a sondé la population afin de mieux cerner ses besoins, attentes et préoccupations à l'égard des sentiers de Saint-Sauveur. Parmi les 320 répondants, 98 % ont signifié qu'ils fréquenteraient les sentiers sauverois, advenant une bonification du réseau, et considèrent que le développement de sentiers aura un impact, positif à très positif, sur la qualité de vie des Sauveroises et Sauverois.

PHASE 4 HIVER 2023-2024

Consultation des élus municipaux

À la lumière des conclusions du portrait du réseau de sentiers sauverois et des résultats obtenus lors du sondage populationnel, les élus municipaux se rencontreront pour effectuer un processus d'analyse et ultimement, statuer sur une vision à long terme.

PHASE 5 PRINTEMPS 2024

Diffusion publique de la vision

Une fois la vision confirmée par les élus municipaux, celle-ci sera diffusée publiquement, incluant les projets prioritaires à réaliser ainsi que les investissements financiers. Nous vous invitons donc à demeurer à l'affût en vous abonnant à l'infolettre municipale, ou encore, en consultant le site Internet ou la page Facebook de la Ville.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des sentiers officiels de la Ville et en connaître les règles d'usage, visitez la section *Parcs et sentiers* du site Internet de la Ville, au vss.ca.

Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes!

Les risques d'incendie demeurent très présents durant la période des Fêtes. Les pompiers du Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, vous invitent à appliquer ces conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant ce temps de réjouissances.



Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un sapin dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour ce type d'utilisation;
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées;
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas au moyen de clous, de punaises ou d'une brocheuse.

Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable;
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance;
- Assurez-vous que vos chandeliers sont conçus dans un matériau non combustible et que leur base est stable;
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

Pour obtenir d'autres conseils de prudence, consultez le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec, à l'adresse quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique, ou communiquez avec le Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont à incendie@vss.ca.

Bienvenue au nouveau Service du génie!

Auparavant jumelé au Service des travaux publics, le génie est récemment devenu un service à part entière. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services de la Ville, dans la gestion et la réalisation de projets de construction d'envergure.

Le Service du génie est notamment responsable des infrastructures municipales. Il en maintient l'inventaire et en assure la gestion. De plus, il conçoit les plans, devis et contrats lors de projets de construction ou de réfection majeure. Parmi ces infrastructures, on retrouve les rues, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les bâtiments municipaux et les infrastructures de parcs et de loisirs.

Dans le cadre de projets privés de promoteurs, ce service vérifie que leur conception est conforme au règlement d'infrastructure. En d'autres mots, il s'assure que les réseaux d'aqueduc et d'égouts ont la capacité de desservir l'ensemble du projet en question. Il veille également au respect des protocoles d'entente, lors des travaux, et fait le suivi des opérations nécessaires pour l'intégration des infrastructures.

La gestion de l'eau potable et des eaux usées, communément appelée hygiène du milieu, relève également du Service du génie. Ce volet requiert, notamment, l'élaboration de plans directeurs de l'eau potable et des eaux usées ainsi que l'entretien et la réparation des réseaux. Une équipe est entièrement dédiée à la qualité de l'eau potable afin de s'assurer de son accessibilité et de sa saine utilisation, et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour pouvoir réaliser ses nombreux projets, le Service du génie peut compter sur une équipe engagée, dont plusieurs des membres apparaissent sur la photo ci-dessous.



De gauche à droite : MM. Étienne Cantin-Lefebvre et Joël Savoie, préposés au traitement des eaux, M. Ludovic Drevin, journalier-opérateur, M. Sébastien Bouchard, directeur adjoint, MM. Anthony Reid et Jonathan Paradis, techniciens en génie civil, M. David Girard, superviseur, hygiène du milieu et M. Joël Houde, ingénieur municipal.

Sont absent(e)s de la photo : Mme Ursula Kalaschnick, adjointe de direction et M. Simon Mercure, candidat à la profession d'ingénieur.

Pour en apprendre davantage sur les infrastructures et les différents projets municipaux, consultez le site Internet de la Ville, au vss.ca.

La contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

Les villes bénéficient de différentes alternatives pour leur permettre de bonifier leurs propriétés, d'y aménager des parcs et des sentiers ainsi que de préserver des espaces naturels. L'une d'elles consiste en la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Les règles et les dispositions, relatives à cette contribution, sont prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) du gouvernement du Québec.

Il faut savoir que les frais de parcs sont exigés lors de situations spécifiques et que des exceptions peuvent s'appliquer. En voici des exemples :

- Lors d'une opération cadastrale (permis de lotissement) ou d'un projet de construction neuve (permis de construction) pour un terrain dont les frais de parcs n'ont jamais été payés;
- Lors de la délivrance d'un permis de construction relatif à un projet de redéveloppement (création de 4 logements ou de 4 lots supplémentaires), et ce, même si les frais de parcs ont été payés antérieurement.

À cet effet, la LAU stipule que la contribution exigée peut être d'un maximum de 10 % de la superficie du site visé ou de la valeur du terrain. La contribution peut alors prendre la forme d'une cession de terrain à la Ville, d'un versement d'une somme d'argent ou d'une combinaison des deux. Les terrains acquis et les sommes perçues doivent uniquement être utilisés pour établir, maintenir ou améliorer des parcs, des terrains de jeux, des sentiers ou pour préserver des espaces naturels existants.

À ce jour, et grâce notamment à cette disposition, la Ville de Saint-Sauveur possède plus de 10 millions de pieds carrés d'espaces naturels destinés à la conservation ou à l'aménagement de futurs parcs ou sentiers, en plus des montants d'argent amassés dans le fonds dédié.

Pour consulter l'intégralité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, visitez le site Internet de Publications Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.



Pour l'amour des animaux sauvages, ne les nourrissez pas

À Saint-Sauveur, il n'est pas rare de voir des cerfs, ratsons laveurs, canards, bernaches et autres animaux sauvages, se déplacer sur le territoire, voire sur les terrains résidentiels. En vivant à proximité des forêts et des autres espaces naturels, nous partageons l'habitat où ceux-ci trouvent la nourriture nécessaire à leur survie.

Or, la saison hivernale étant à nos portes, l'envie de nourrir les animaux sauvages peut se faire sentir, en pensant ainsi leur « donner un coup de main ». Malheureusement, les nourrir peut leur causer beaucoup plus de tort que de bien. En effet, à force d'être nourris par l'humain, les animaux sauvages finissent par perdre l'instinct de survie qui leur permet de chercher de la nourriture. Ce faisant, ils s'habituent à la présence humaine ainsi qu'aux routes, aux autoroutes et aux automobiles, ce qui décuple les risques de collisions mortelles. De plus, certains animaux, dont les chevreuils, peuvent causer de sérieux dommages à votre aménagement paysager s'ils se nourrissent à même vos haies de cèdres, vos plantes ornementales ou votre pelouse.

Ultimement, le nourrissage des animaux sauvages peut causer de nombreux autres problèmes, tels que :

- un retard dans leur migration, voire un établissement local et permanent;
- une augmentation de la population d'animaux sauvages;
- des problèmes de santé importants, voire de la malnutrition.

C'est dans cet esprit que le *Règlement 500 sur la qualité de vie* de la Ville de Saint-Sauveur interdit de nourrir ou d'attirer un animal sauvage sur un plan d'eau, un terrain privé ou le domaine public, en y distribuant ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture.

La contribution de tout un chacun est primordiale pour freiner le nourrissage des animaux sauvages sur le territoire sauveurois. Nous sollicitons donc votre collaboration pour permettre à ceux-ci de demeurer dans leur habitat, et par le fait même, d'assurer leur survie.



le Sauverois



PROGRAMMATION DES COURS ET DES ACTIVITÉS

Édition hiver 2023-2024

Ville de
Saint-Sauveur



2 Renseignements généraux et procédure d'inscription

3-8 Programmation des cours

9 Bibliothèque

10 Relâche scolaire

11 Activités hivernales

12 Activités et événements

vss.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

450 227-0000, poste 4000

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Légende des salles et des plateaux sportifs

Chalet Pauline-Vanier : bibliothèque, grande salle, salle d'exercice et salle de jeux
33, avenue de l'Église

Parc Georges-Filion

À l'intersection de la rue Principale et de l'avenue Filion

Parc John-H.-Molson : patinoires, sentiers glacés, sentier de raquette, chalet des patineurs
Rue Viviane

Gymnase du Pavillon de la Vallée

167, rue Principale

Gymnase du Pavillon Marie-Rose

35, avenue Filion

RAPPEL

La programmation des activités est offerte sous réserve de modification sans préavis. Consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

Incitatifs financiers pour favoriser un mode de vie actif

Résidents seulement

Applicables sous certaines conditions. Tous les détails sont disponibles dans la page *Subventions et programmes*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.

Réductions familiales

2^e enfant : 20 % de rabais

3^e enfant : 40 % de rabais

4^e enfant : gratuit

Personnes âgées de 65 ans et plus

Réduction de 25 % sur le tarif courant des cours offerts dans cette programmation.

Soutien pour les activités sportives destinées aux jeunes âgés de 17 ans et moins

Remboursement partiel du coût d'inscription à des activités sportives offertes par une municipalité, ou un organisme affilié à une municipalité, autre que la Ville de Saint-Sauveur.

Procédure d'inscription

En ligne

Sur le site Internet de la Ville au vss.ca.

En personne

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pendant les heures ouvrables.

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit :

- de faire des changements;
- d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison. Le cas échéant, un remboursement sera effectué dans les 30 jours.

La politique de remboursement, en cas d'annulation par le participant, est disponible sur le site Internet de la Ville.

Période d'inscription

Dès le 4 décembre 2023

**RÉSIDENTS SEULEMENT ET ACTIVITÉS DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE : 4 décembre, dès 8 h 30, au
10 décembre 2023.**

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription : permis
de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture
d'électricité ou autre.

**POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) :
11 décembre 2023 au 4 février 2024.**

À noter qu'à compter du 5 janvier 2024, certains cours
pourraient être annulés si le nombre minimal de participants
n'est pas atteint.

ÂGE REQUIS : la tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 1^{er} janvier 2024.

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janv.	Coût à partir du 5 janv.	Remarques
Jeunes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
ARTS CRÉATIFS POUR ENFANTS Nathalie Candelon-Morel Grande salle	16 janvier Nombre de séances : 10	MAR	16 h 30 à 17 h 30	6 à 12 ans	114 \$ / 137 \$	124 \$ / 147 \$	Dessin, peinture, collage, volume et autres expériences artistiques. Prévoir l'achat de matériel (10 \$).
CHEERLEADING INITIATION Starz Cheerleading Gymnase du Pavillon de la Vallée	21 janvier Nombre de séances : 8	DIM	14 h 45 à 15 h 45 16 h à 17 h	6 à 9 ans 10 à 15 ans	225 \$ / 270 \$ 242 \$ / 290 \$	235 \$ / 280 \$ 252 \$ / 300 \$	Initiation au cheerleading pour les tout-petits et les adolescents. Mettez de l'avant votre esprit d'équipe et pratiquez votre équilibre et votre flexibilité.
GYMNASTIQUE Gareau Vertige Gymnase du Pavillon de la Vallée	16 janvier 18 janvier Nombre de séances : 10	MAR JEU	17 h 30 à 18 h 20 17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 20 h 17 h 30 à 18 h 20 17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 20 h	3 et 4 ans 4 à 6 ans 7 à 9 ans 3 et 4 ans 4 à 6 ans 10 ans et +	167 \$ / 200 \$ 167 \$ / 200 \$ 220 \$ / 264 \$ 167 \$ / 200 \$ 167 \$ / 200 \$ 220 \$ / 264 \$	177 \$ / 210 \$ 177 \$ / 210 \$ 230 \$ / 274 \$ 177 \$ / 210 \$ 177 \$ / 210 \$ 230 \$ / 274 \$	3 et 4 ans : circuits, parcours, jeux et comptines. 4 à 6 ans : roulade, équilibre, locomotion, mobilité à l'aide de circuits. 7 ans et + : sol, poutre, mini-trampoline et autres.
JUDO Dojo Zenshin Salle de jeux	18 janvier Nombre de séances : 10	JEU	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 19 h 30	5 à 12 ans Initiation 7 à 12 ans Avancé	63 \$ / 82 \$ 63 \$ / 82 \$	73 \$ / 92 \$ 73 \$ / 92 \$	Des frais d'affiliation annuels, variables selon l'âge, seront ajoutés au coût d'inscription (détails au vss.ca). Prévoir l'achat du judogi. Information au premier cours. Initiation : ceinture blanche et blanche-jaune. Avancé : ceinture jaune et plus.
KARATÉ Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	16 janvier Nombre de séances : 10	MAR	17 h à 18 h 18 h à 19 h 19 h 10 à 20 h 10	3 à 12 ans Débutant 3 à 12 ans Intermédiaire 13 ans et + Avancé	74 \$ / 96 \$ 74 \$ / 96 \$ 85 \$ / 110 \$	84 \$ / 106 \$ 84 \$ / 106 \$ 95 \$ / 120 \$	Frais d'affiliation de 10 \$ inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. 3 et 4 ans : un adulte doit être présent avec l'enfant. Intermédiaire : ceinture jaune ou orange et plus. Avancé : ceinture verte et plus.

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janv.	Coût à partir du 5 janv.	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
4 À 6 PHILO Nathalie Candelon-Morel et Charly Morel Salle de jeux	7 janvier 4 février 10 mars	DIM	16 h à 18 h		33 \$ / 43 \$*	43 \$ / 53 \$*	Discussions sous forme de questions tirées au sort et recherche d'un raisonnement philosophique.
BADMINTON Location de terrain Gymnase du Pavillon de la Vallée	19 janvier Nombre de séances : 10	VEN	Plages horaires entre 18 h et 21 h		66 \$ / 86 \$*	76 \$ / 96 \$*	Louez votre terrain pour la session (maximum un terrain par inscription). Trois terrains disponibles pour chaque bloc de 1h.
CARDIO TONUS ET SOUPLESSE AVEC CHAISE Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	18 janvier Nombre de séances : 9	JEU	10 h à 11 h	50 ans et +	86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Programme d'exercices dynamique et complet qui combine cardio en douceur, renforcement musculaire et flexibilité. Pour tous les niveaux.
DANSE EN LIGNE Cours Monique Desparois Salle d'exercice	17 janvier 19 janvier Nombre de séances : 10	MER VEN	13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h 13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h 16 h 15 à 17 h 15	Intermédiaire Débutant 2 Débutant 4 Débutant 3 Débutant 1	95 \$ / 123 \$* 65 \$ / 84 \$* 95 \$ / 123 \$* 65 \$ / 84 \$* 65 \$ / 84 \$*	105 \$ / 133 \$* 75 \$ / 94 \$* 105 \$ / 133 \$* 75 \$ / 94 \$* 75 \$ / 94 \$*	Débutant 1 : apprentissage de la base et de la terminologie. Débutant 2-3-4 : avoir suivi les cours des niveaux inférieurs ou posséder une connaissance des figures codifiées. Plus le niveau est élevé, plus la complexité des danses augmente. Intermédiaire : avoir suivi les cours des niveaux inférieurs ou connaître parfaitement les figures codifiées.
DANSE EN LIGNE Pratiques Monique Desparois Salle d'exercice	1 ^{er} et 15 février 7 et 21 mars Nombre de séances : 4	JEU	16 h 30 à 18 h 30		53 \$ / 68 \$*	63 \$ / 78 \$*	Pratiques de danse en ligne pour tous les niveaux.
DESSIN Nathalie Candelon-Morel Grande salle	16 janvier Nombre de séances : 10	MAR	14 h à 16 h		131 \$ / 157 \$*	141 \$ / 167 \$*	Techniques de base du dessin : crayons, feutres, encre de Chine, collage. Développez votre expression personnelle et votre motricité fine. Prévoir l'achat de matériel (la liste sera fournie aux participants).
ÉTIREMENTS Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	15 janvier 18 janvier Nombre de séances : 9	LUN JEU	14 h 15 à 15 h 15 11 h 15 à 12 h 15		86 \$ / 112 \$* 86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$* 96 \$ / 122 \$*	Série d'exercices conçus pour améliorer la flexibilité à tout âge.
ESPAGNOL Rodrigo Ortega Grande salle	16 janvier Nombre de séances : 10	MAR	10 h à 12 h	Intermédiaire	105 \$ / 126 \$*	115 \$ / 136 \$*	Prévoir l'achat du manuel. Le cours est composé d'une partie orale et d'une partie écrite. Prérequis : avoir complété le cours débutant ou avoir une connaissance de base.

*Taxes incluses

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût		Remarques
					jusqu'au 4 janv.	à partir du 5 janv.	
Adultes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
GYM DOUCE Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	18 janvier Nombre de séances : 9	JEU	12 h 30 à 13 h 30		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Programme d'exercices avec mouvements lents permettant d'assouplir et de tonifier le corps, en respectant les capacités de chacun.
JAMBES, FESSIERS ET ABDOS Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	15 janvier Nombre de séances : 9	LUN	16 h 45 à 17 h 45		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Augmentez la stabilité et la performance dans vos sports et activités courantes. Activités ciblées afin de sculpter et tonifier les jambes, les abdominaux et les fessiers.
KARATÉ Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	16 janvier Nombre de séances : 10	MAR	17 h à 18 h 18 h à 19 h 19 h 10 à 20 h 10	Débutant Intermédiaire Avancé	85 \$ / 110 \$ 85 \$ / 110 \$ 85 \$ / 110 \$	95 \$ / 120 \$ 95 \$ / 120 \$ 95 \$ / 120 \$	Des frais d'affiliation de 10 \$ sont inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. Intermédiaire : ceinture jaune ou orange et plus. Avancé : ceinture verte et plus.
MISE EN FORME Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	17 janvier Nombre de séances : 9	MER	9 h à 10 h		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Entraînement complet pour tous les niveaux. Augmentez de façon progressive votre endurance, votre souplesse et votre équilibre.
MUSCULATION, HAUT DU CORPS ET ABDOS Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	15 janvier Nombre de séances : 9	LUN	15 h 30 à 16 h 30		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Renforcement des muscles du haut du corps et des abdominaux.
PEINTURE Johanne Martel Salle de jeux	15 janvier 16 janvier Nombre de séances : 12	LUN MAR	13 h à 16 h 13 h à 16 h		170 \$ / 204 \$* 170 \$ / 204 \$*	180 \$ / 214 \$* 180 \$ / 214 \$*	Développement de techniques pour améliorer l'expression picturale. Approche individualisée. Prévoir l'achat de matériel (+ / - 60 \$).
PICKLEBALL Cours d'initiation Yves Cloutier Gymnase du Pavillon Marie-Rose	18 janvier 20 janvier Nombre de séances : 8	JEU SAM	19 h à 21 h 13 h 30 à 15 h 30		119 \$ / 143 \$* 119 \$ / 143 \$*	129 \$ / 153 \$* 129 \$ / 153 \$*	Initiation aux techniques et règlements du pickleball. Des frais d'affiliation annuels, de 25 \$, seront ajoutés au coût d'inscription.
PICKLEBALL Cours de perfectionnement Jacques Lescarbeau Gymnase du Pavillon de la Vallée	20 janvier 20 janvier 17 février 17 février Nombre de séances : 4	SAM SAM SAM SAM	13 h à 15 h 15 h à 17 h 13 h à 15 h 15 h à 17 h		69 \$ / 90 \$* 69 \$ / 90 \$* 69 \$ / 90 \$* 69 \$ / 90 \$*	79 \$ / 100 \$* 79 \$ / 100 \$* 79 \$ / 100 \$* 79 \$ / 100 \$*	Exécution d'exercices répétitifs (drills) pour acquérir de la maîtrise. Élaboration de stratégies et de situations de jeu. Prérequis : avoir au moins deux années d'expérience et maîtriser les notions de base. Des frais d'affiliation annuels, de 25 \$, seront ajoutés au coût d'inscription.

*Taxes incluses

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janv.	Coût à partir du 5 janv.	Remarques
Adultes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
PICKLEBALL organisé Club de Pickleball des Laurentides Gymnase du Pavillon de la Vallée	15 janvier	LUN	18 h à 20 h 20 h à 22 h	Intermédiaire Débutant	25 \$ / 32 \$* 25 \$ / 32 \$*	35 \$ / 42 \$* 35 \$ / 42 \$*	Débutant : avoir suivi le cours d'initiation ou connaître les notions de base. Intermédiaire : avoir au moins deux années d'expérience et maîtriser les notions de base. Maximum d'une plage horaire par semaine. Des frais d'affiliation annuels, de 25 \$, seront ajoutés au coût d'inscription.
	20 janvier	SAM	9 h à 11 h 11 h à 13 h	Intermédiaire Débutant	25 \$ / 32 \$* 25 \$ / 32 \$*	35 \$ / 42 \$* 35 \$ / 42 \$*	
	21 janvier	DIM	9 h à 11 h 11 h à 13 h	Intermédiaire Débutant	25 \$ / 32 \$* 25 \$ / 32 \$*	35 \$ / 42 \$* 35 \$ / 42 \$*	
	Nombre de séances : 10						
PILATES Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	17 janvier Nombre de séances : 9	MER	11 h 30 à 12 h 30		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Exercices de renforcement portant une attention particulière au rythme de la respiration.
PRÉPARATION AU SKI Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	15 janvier	LUN	13 h à 14 h		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Renforcement musculaire et augmentation de l'équilibre en prévision de la saison de ski.
	18 janvier Nombre de séances : 9	JEU	8 h 45 à 9 h 45		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	
RAQUETTE ACTIVE Isabelle Tessier et son équipe Terrain de basketball	15 janvier	LUN	9 h à 10 h		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	Séances de raquette dynamique afin d'augmenter votre endurance et votre musculation, sans impact et en toute sécurité. Matériel requis : raquettes. Aucun crampon ne sera accepté.
	19 janvier Nombre de séances : 9	VEN	9 h à 10 h		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	
TAÏ-CHI-CHUAN Nathalie Candelon-Morel Salle d'exercice	15 janvier	LUN	9 h à 10 h	Débutant / Intermédiaire	110 \$ / 132 \$*	120 \$ / 142 \$*	Méditation en mouvement. Il s'agit d'exécuter une série de mouvements circulaires avec lenteur et précision. Avancé : avoir suivi le cours débutant / intermédiaire.
	Nombre de séances : 10		10 h 10 à 11 h 40	Avancé	162 \$ / 195 \$*	172 \$ / 205 \$*	
VITRIL Catherine Allard Salle de jeux	19 janvier Nombre de séances : 10	MER	9 h à 12 h		248 \$ / 298 \$*	258 \$ / 308 \$*	Prévoir l'achat de matériel (+ / - 170 \$). Outillage fourni. Ce cours demande une certaine force dans les mains.
VOLLEY-BALL Location de terrain Gymnase du Pavillon de la Vallée	17 janvier Nombre de séances : 10	MER	19 h à 21 h 30		387 \$ / 464 \$*	397 \$ / 474 \$	Louez votre terrain pour la session.
YOGA THÉRAPEUTIQUE AVEC CHAISE Lise Maltais Salle d'exercice	15 janvier Nombre de séances : 9	LUN	10 h 45 à 12 h 15		128 \$ / 154 \$*	138 \$ / 164 \$*	Avec une chaise comme accessoire, mouvements facilitant la souplesse, l'équilibre et les articulations. Méditation guidée.
ZUMBA  Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	17 janvier Nombre de séances : 9	MER	10 h 15 à 11 h 15		86 \$ / 112 \$*	96 \$ / 122 \$*	La Zumba combine des mouvements dynamiques inspirés des danses latines. Accessible à tous, peu importe le niveau de condition physique.

*Taxes incluses

PROGRAMMATION DES COURS

Entente intermunicipale

Conclue entre six municipalités, l'entente intermunicipale permet aux citoyens de ces dernières de s'inscrire aux activités offertes dans le cadre de cette entente et de bénéficier de la tarification résidente.

Activités offertes, modalités d'inscription et de remboursement

Les modalités d'inscription et de remboursement sont celles en vigueur au sein de la municipalité qui offre l'activité. Le citoyen doit suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité. Une preuve de résidence sera exigée par chacune des municipalités participantes. Nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité concernée ou à communiquer avec celle-ci pour obtenir tous les détails concernant les cours offerts et les modalités d'inscription.

Pour informations

Municipalité de Morin-Heights

450 226-3232, poste 132
morinheights.com

Municipalité de Piedmont

450 227-1888, poste 230
piedmont.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

450 224-2675, poste 262
sadl.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle

450 229-2921, poste 7244
ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

450 228-2543, poste 221
lacmasson.com

Club de soccer FC Boréal

La période d'inscription pour la saison estivale 2024 débutera le 5 février. Un rabais de 25 \$ sera applicable pour toutes les inscriptions effectuées jusqu'au 25 février. Inscription exclusivement en ligne.

Information :

info@fcboreal.ca | www.fcboreal.ca



Ligue intermunicipale de hockey (LIH)

Période d'inscription : les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'au 8 décembre.



Dates	Jour(s)	Heures	Catégorie ou âge	Coût Rés./Non rés.	Remarques
ÂGE REQUIS : LA TARIFICATION EST ÉTABLIE EN FONCTION DE L'ÂGE DU PARTICIPANT AU 30 SEPTEMBRE 2023.					
4 janvier au 22 février	MAR	18 h 30 à 19 h 45	7 à 10 ans	50 \$ / 62 \$	Prérequis : savoir patiner. L'équipement complet est obligatoire. 5 et 6 ans : apprentissage des bases du hockey. 7 à 16 ans : pratiques et participation à des matchs intermunicipaux (un match par semaine) et à une classique hivernale en aréna. Le calendrier sera remis lors de la première pratique. Les séances pourraient être annulées en raison de l'état des glaces.
	ET JEU	19 h 45 à 20 h 45	11 à 13 ans	50 \$ / 62 \$	
	LUN	17 h 30 à 18 h 30	5 à 6 ans	36 \$ / 44 \$	
	ET MER	19 h 30 à 21 h	14 à 16 ans	50 \$ / 62 \$	

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

La ligue repose sur la participation bénévole et recherche des entraîneurs, entraîneurs adjoints et arbitres. Vous aimeriez vous impliquer? Écrivez-nous à communautaire@vss.ca.



MRC des Pays-d'en-Haut

252, boulevard de Sainte-Adèle, à Sainte-Adèle
centresportifpaysdenhaut.com | 579 202-1722
info@cspdh.com

Session d'hiver 2024

Semaine de relâche du 26 février au 1^{er} mars 2024 : les cours seront suspendus.

PROGRAMMATION

- **Nager pour la vie :**
du 8 janvier au 8 mars (8 semaines)
- **Mise en forme aquatique :**
du 8 janvier au 22 mars (10 semaines)
- **Mise en forme en salle :**
du 8 janvier au 22 mars (12 semaines)



Avant de s'inscrire, les nageurs doivent se présenter au centre sportif pour effectuer une évaluation gratuite et déterminer le niveau approprié.

Horaire d'évaluation :

- Jeudi 7 décembre, de 17 h 30 à 20 h ;
- Samedi 9 décembre, de 14 h à 17 h.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

**Pour les résidents de la MRC des Pays-d'en-Haut
(à l'exception de la Municipalité de Wentworth-Nord) :**
10 au 16 décembre

Pour tous :
17 au 23 décembre

En ligne :
Tous les jours, de 9 h à 20 h

En personne au centre sportif :

- Lundi au vendredi, de 9 h à 20 h ;
- Samedi et dimanche, de 9 h à 17 h.

Glace IGA

Pour toute information en lien avec les réservations de glace, les horaires de patinage libre, le hockey libre et le bâton-rondelle, veuillez communiquer avec Sylvain Descoteaux, au 579 202-1722, poste 8403, ou à sdescoteaux@cspdh.com.

Programme Accès-Loisirs des Pays-d'en-Haut

Des activités gratuites pour les personnes à faible revenu!

Inscription : mercredi 10 janvier 2024, de 9 h 30 à 11 h,
au sous-sol de l'église, située au 205, rue Principale, à Saint-Sauveur.

Ce programme offre aux personnes de 0 à 99 ans, vivant une situation de faible revenu, la possibilité de participer gratuitement à des activités de loisir, et ce, dans le respect et la confidentialité. Cette opportunité permet à la clientèle de briser l'isolement et d'être socialement active, au même titre que tous les autres citoyens. Le Programme Accès-Loisirs Québec est implanté en partenariat avec les municipalités de Morin-Heights, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs, les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle ainsi qu'avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

Heures d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 11 h à 18 h

Mercredi : 11 h à 18 h

Jeudi : 11 h à 18 h

Vendredi : 11 h à 18 h

Samedi : 10 h à 15 h

Dimanche : Fermé

**Abonnement gratuit pour les résidents
de Saint-Sauveur et de Piedmont.**

Pour connaître l'horaire de la période des Fêtes,
consultez la page 6 du volet municipal de ce bulletin
ou visitez le site Internet de la Ville, au vss.ca.

Une naissance, un livre

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres à votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre.

Heure du conte

Les lundis 29 janvier et 26 février

9 h 15 et 10 h 30

Bibliothèque

Lecture et animation d'un conte pour les enfants
de 3 à 5 ans.

Réservation téléphonique requise.

Heure du conte, spécial Noël avec Roxane Turcotte : *Joëllie et son Casse-Noisette*

Lundi 11 décembre

9 h 15 et 10 h 30

Bibliothèque

Lecture d'un conte de Noël
pour les enfants de 3 à 5 ans.

Réservation téléphonique requise.



Saint-Valentin

Mercredi 14 février

Pour les citoyens de Saint-Sauveur et Piedmont

Peinture sur céramique

18 h, au Chalet Pauline-Vanier

Peignez votre pièce de céramique (bibelot, tasse, bol, etc.) sous le thème
de la Saint-Valentin. Il vous sera possible d'apporter votre boisson alcoolisée.

Inscription pour les résidents de Saint-Sauveur et Piedmont : dès le 8 janvier.

Inscription pour tous : dès le 15 janvier.

Sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, soit de 11 h à 18 h,
il y aura des surprises chocolatées, des petites pensées et des livres mystères.

Activité
pour adultes
seulement

Camp relâche ton fou!

Période d'inscription dès le 8 janvier 2024

RÉSIDENTS SEULEMENT

8 janvier, dès 8 h 30, au 14 janvier 2024

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS)

15 janvier au 19 février 2024

ÂGE REQUIS :

5 à 11 ans, en fonction de l'âge du participant au 30 septembre 2023.

COÛT :

Jusqu'au 28 janvier : 70 \$ (résident) / 140 \$ (non-résident)
À partir du 29 janvier : 80 \$ (résident) / 150 \$ (non-résident)

Modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, voir la procédure décrite à la page 2.

Lors de l'inscription, vous devez obligatoirement fournir :

- le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration de la carte de l'enfant ou une preuve d'assurance;
- les informations nécessaires permettant de valider les renseignements médicaux et généraux de l'enfant;
- le numéro d'assurance sociale du parent ou du tuteur qui paie les frais de garde en vue de l'émission du relevé 24.

Programmation

27 au 29 février (mardi au jeudi)

Horaire : 9 h à 16 h

(halte incluse de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30)

Lieu : Chalet Pauline-Vanier

Activités

MARDI Parc éphémère et atelier créatif

MERCREDI Matinée jeunesse et jeux extérieurs

JEUDI Journée plein air au Camp Bruchési



Pour toutes les activités, sauf le Party de la relâche, les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Activités gratuites

Dans l'univers de Griffon

Lundi 26 février, 10 h à 16 h

Parc John-H.-Molson

Jeux de société grandeur nature.

En cas d'intempéries, l'activité sera déplacée au gymnase du Pavillon de la Vallée.

Parc éphémère

Mardi 27 février, 10 h à 16 h

Gymnase du Pavillon de la Vallée

Jeux libres : structures gonflables, ambiance musicale, coloriage, zone 0-5 ans, animation et plus encore!

Matinée jeunesse – Kiki la femme canon aux grandes émotions

Mercredi 28 février, 10 h

Chalet Pauline-Vanier

Spectacle clownesque éducatif sur les émotions, pour les enfants de 5 à 10 ans, mais apprécié par toute la famille!



Party de la relâche

Vendredi 1^{er} mars, 18 h à 21 h

Gymnase du Pavillon de la Vallée

Les jeunes de 8 à 12 ans sont invités au Party de la relâche. Venez vous créer de beaux souvenirs entre amis et sans parents!

Atelier de sciences

Vendredi 1^{er} mars

13 h à 14 h | 14 h 05 à 15 h 05 | 15 h 10 à 16 h 10

Chalet Pauline-Vanier

Atelier sous le thème de l'électricité statique pour les enfants de 6 à 12 ans.

Inscription pour les résidents : dès le 8 janvier.
Inscription pour tous : du 15 janvier au 11 février.



Parc John-H.-Molson

Heures d'ouverture

Tous les jours de 9 h 30 à 21 h 30 | 24 et 31 décembre : 9 h 30 à 18 h

Si la météo
le permet.

Patinoires

Réservées au hockey libre ou organisé. Deux patinoires avec bandes, dont une pour les tout-petits, attendent les amateurs de hockey. Différents cours sont également offerts par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Sentiers glacés

Les sentiers glacés, dont certains sont éclairés, sont situés au cœur de la forêt du parc John-H.-Molson. Sillonnez, en famille ou entre amis, le parcours d'une longueur de près de deux kilomètres.

Sentier de raquette

Ce sentier, balisé et boisé, d'une longueur d'un peu moins d'un kilomètre, saura plaire à toute la famille! Un vrai petit joyau à découvrir.

Ligne Info-patinoire : 450 227-0000, poste 4099

Avant de vous déplacer, nous vous invitons à joindre la ligne Info-patinoire afin d'obtenir les informations sur l'accessibilité aux installations hivernales.

Réseau de sentiers La Marquise

D'une longueur de 3,2 km, le Réseau La Marquise offre un point de vue fort intéressant sur la vallée de Saint-Sauveur. Des sentiers en pleine forêt, de niveau intermédiaire, permettent de pratiquer la randonnée pédestre et la raquette.

Pour la dernière phase du projet, des travaux d'aménagement de passerelles sont prévus sur les sentiers de La Coulée, de La Cuvette et de La Pic. Il est à noter que le sentier de La Pic demeurera fermé jusqu'à la fin des travaux.

Rabais citoyens

MONT HABITANT

Coupons de réduction de 25 %, disponibles au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, applicables à l'achat de billets au Mont Habitant. Preuve de résidence requise et maximum de six coupons par résidence, par jour.

LES SOMMETS

Dès le 8 janvier 2024, les citoyennes et les citoyens de Saint-Sauveur pourront bénéficier, du lundi au vendredi, d'un rabais de 25 % lors d'un achat sur place, et ce, pour toute catégorie d'âge. L'offre sera également valide le samedi 27 janvier 2024 et le dimanche 11 février 2024. Preuve de résidence requise.

SKI

Selon l'ouverture des montagnes, pour l'achat d'un billet ou de plusieurs billets pour une journée complète. Offre applicable au Sommet Olympia, au Sommet Morin Heights et au Sommet Gabriel.

GLISSADE SUR TUBES AU VERSANT AVILA

Selon l'ouverture des glissades, pour l'achat d'un billet ou de plusieurs billets pour une journée complète.

Calendrier des événements

Tous les événements sont gratuits et l'entrée est libre.

Décembre

Défilé de Noël

Samedi 2 décembre, 18 h 30

Défilé sur la rue Principale. Le départ s'effectuera à l'angle de l'avenue Monette, pour se terminer devant l'église.



Janvier

Bordée de neige

Samedi 20 janvier, 11 h à 16 h

Parc John-H.-Molson

Activités hivernales pour toute la famille.



Février

Soirée disco

Samedi 17 février, 19 h à 22 h

Parc Georges-Filion

Attrapez ou retrouvez la fièvre du samedi soir en dansant sur les meilleurs succès des années 70! Arrivez costumé et profitez des activités et du bar sur place.

Mars

Fest'Érable

Samedi 9 mars, 12 h à 17 h

Parc Georges-Filion

Une foule d'activités et d'animations pour tous, sous le thème de l'érable.

